

Unité 5

MIGRATIONS

Document 1

Lecture – Après vingt-cinq ans de politique de la ville, la ZUP d'Allonnes se débat toujours dans la pauvreté (*Documents authentiques*, 2.5.)

L'article-enquête a été rédigé peu avant une période électorale française : le renouvellement des Conseils de départements en mars 2015. Il faut aussi allusion aux élections municipales (élection des maires des villes) de 2013 et européennes de 2014.

Lexique:

1. ZUP : zone d'urbanisation prioritaire
2. HLM : habitation à loyer modéré (*alloggio con affitto controllato*). Logements sociaux (*case popolare*)
3. T4: appartement composé de 4 pièces (3 chambres à coucher, 1 salon ; la cuisine et la salle de bains ne sont pas comptées).
4. Centre Leclerc : Centro commerciale con nome « Leclerc » (dal nome del proprietario)
5. Partis politiques français : UMP, PS, FN – Président de la République (François Hollande)
6. Tirer la sonnette d'alarme : *avertire*
7. Crève la dalle : *morto di fame*.
8. Élire, élection, élu, réélire.

Compréhension

1. Comment se présente la ZUP d'Allonnes (architecture, composition sociale) ?
2. En quoi a consisté l'intervention de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ? Le résultat est-il positif ? Quel(s) autre(s) résultat(s) ?
3. Quel problème demeure ? Quel risque ? Pourquoi ?

Grammaire

1. L'opposition : malgré + nom
2. L'expression du pourcentage : 32 % (trente-deux pourcent) 21 % (vingt-et-un pourcent), 30 % (trente pourcent), 3,5 % (trois virgule cinq pourcent).

Culture & société

LA POLITIQUE MIGRATOIRE FRANÇAISE (1830-1973)

Comme le remarque l'historien Benjamin Stora, on s'intéresse plus à l'histoire des « mouvements de population » en France qu'aux immigrations. En effet, « l'histoire de la nation française [s'identifie] à celle de ces déplacements. À commencer par celle des "invasions barbares" qui mettent fin à l'empire romain, ou, plus tard, par celle du peuplement au Moyen-Âge des zones abandonnées et occupées par de nouveaux venus qui arrivent pour les défricher¹. Et, bien entendu, par les mouvements de conquête ou de reconquête, qui affectent au Moyen-Âge l'Europe et l'ensemble du monde méditerranéen². Les

¹ Au XI^e siècle (G. Duby, *Guerriers et paysans*) ou plus tard le repeuplement du bourg de Mons (Var) par des migrants Piémontais au XIV^e siècle à la demande du seigneur de Beauregard à l'exemple des repeuplements en Calabre, Basilicate ou certaines zones des Pouilles au XV^e siècle par des populations grecques et slaves qui fuient la conquête musulmane et sont accueillies par les seigneurs locaux (ex. les Sanseverino en Basilicate) pour reconstruire leurs casaux. G. Galasso, *Economia e società nella Calabria del Cinquecento*, Ed. Guida, Naples, 1988.

² Sur l'expansion française (dynastie capétienne) au XIII^e siècle en Méditerranée, par ex. dans le royaume de Sicile-Naples : S. Pollastri, *Le lignage et le fief. L'affirmation du milieu comtal et la construction des états féodaux sous les Angevins de Naples (1265-1435)*, Éditions Publibook, Paris, 2011.

manuels d'histoire font, depuis longtemps, une large place aux invasions arabes, aux Croisades et à la "reconquête chrétienne", ou, plus tard, aux guerres de religion (l'exil protestant après la révocation de l'édit de Nantes par exemple). Histoire quelque peu orientée, mais histoire tout de même de mouvements collectifs, qui ont touché la France et les pays voisins.

Pour ce qui est de l'histoire contemporaine, on insiste depuis longtemps sur l'affaiblissement de la natalité française au cours du XIX^e siècle, et sur la nécessité de recourir à l'immigration pour "colmater les brèches". Problème démographique de première importance, sans aucun doute. »³

Au XIX^e siècle, l'accueil d'étrangers passe par une politique générale d'intégration et d'uniformisation de toute la population à travers la République, ses institutions et son école⁴. Si l'État français manifeste déjà des préoccupations démographiques, les motivations des migrants demeurent la recherche d'un vivre comme un groupe de pêcheurs de Gaeta qui virent s'installer, en créant des communautés quelque peu consistantes, à Sète et à Frontignan (Hérault) en 1870, ou les Russes blancs fuyant la Russie communiste et gagnant les zones qu'ils fréquentaient déjà comme touristes (Côte d'Azur). Mais il est un fait que l'industrialisation du XIX^e siècle attire et appelle la main d'œuvre et certains emplois sont pratiqués par certaines populations migrantes (maçons italiens⁵, ouvriers agricoles et mineurs polonais⁶). N'oublions pas toutefois que le père de l'écrivain Émile Zola était ingénieur civil et c'est un projet d'ingénierie qui le fit s'installer à Aix-en-Provence. L'entrée du migrant reste libre, pendant qu'un contrôle se met lentement en place⁷ :

1. 1888 : les étrangers doivent se déclarer à la mairie de la ville où ils résident
2. 1893 : lien entre séjour et travail
3. 1904 : premières conventions avec l'Italie et la Belgique.

Les règles d'accès à la citoyenneté française permettent de distinguer entre citoyens et étrangers.

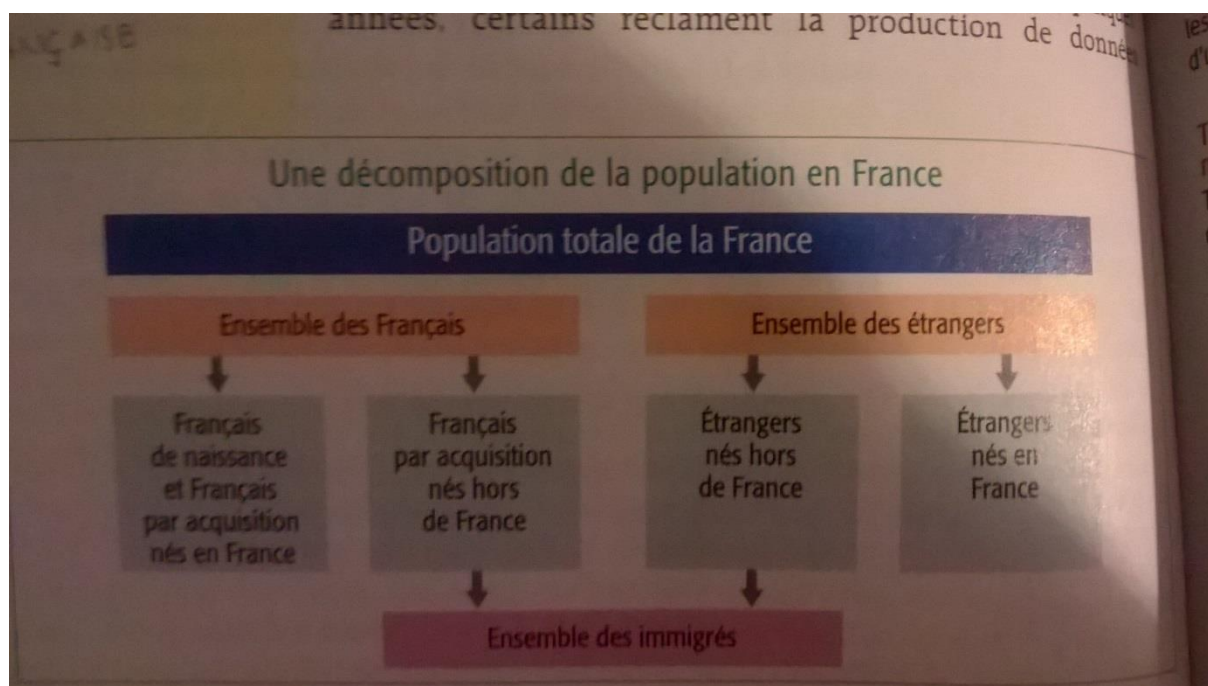
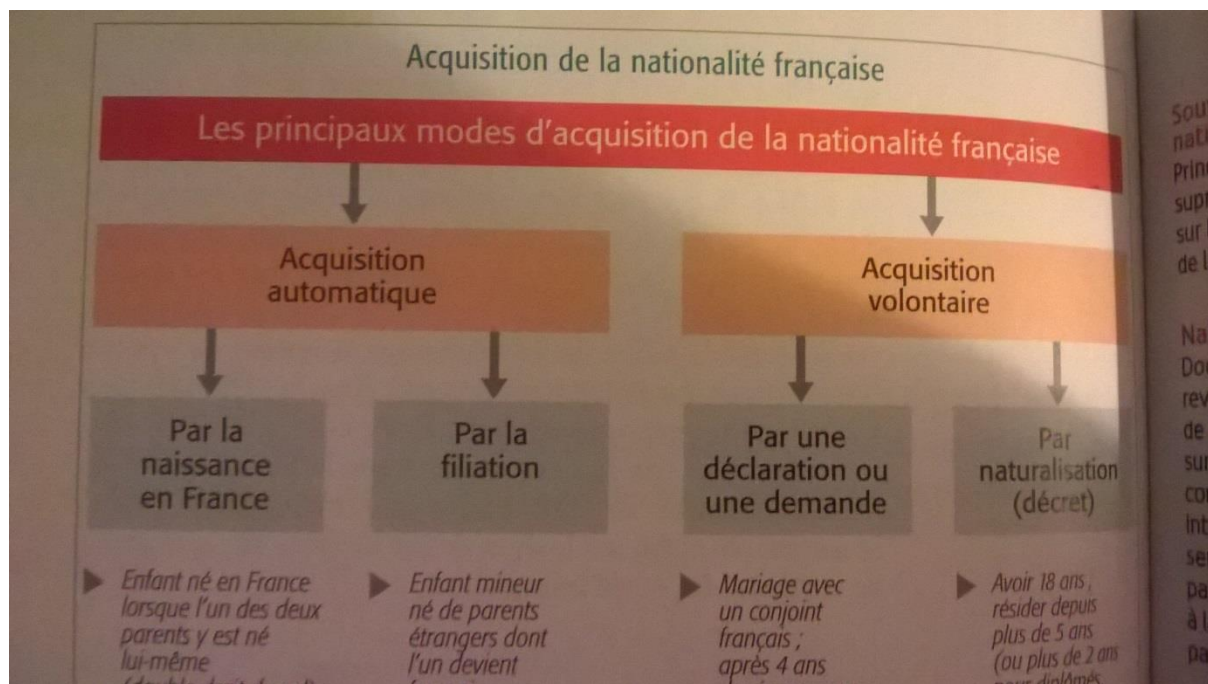
³ <http://www.univ-paris13.fr/benjaminstora/premieres-pages/97-immigrances-limmigration-en-france-au-xxe-siecle>

⁴ Sous l'ancien régime si, d'une part les biens de l'étranger décédé sans enfants reviennent de droit au roi (droit d'aubaine), il existe, d'autre part, des citoyens étrangers aux XVII^e-XVIII^e siècles, qui avaient demandé la naturalisation pour sécuriser la transmission future des biens car les bénéficiaires étaient exemptés du droit d'aubaine (par ex. des Savoyards en France). Et c'est, à partir de 1750, un « mouvement radical de naturalisations collectives requises par les puissances étrangères » qui constitue « la révolution de la citoyenneté ». P. Salins, « Sur la citoyenneté et le droit d'aubaine à l'époque moderne », dans *Annales HSS*, mars-avril 2008, n°2, p. 385-398.

⁵ Dans le Sud-Ouest ils sont ouvriers agricoles (1920-1950). <http://www.histoire-immigration.fr/des-dossiers-thematiques-sur-l-histoire-de-l-immigration/les-italiens-dans-l-agriculture-du-sud-ouest-1920-1950>

⁶ La migration polonaise remonte à 1807 (soldats de l'armée napoléonienne). <http://www.histoire-immigration.fr/2010/8/polonia-des-polonais-en-france-depuis-1830>

⁷ <http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaître-deux-siècles-d-histoire-de-l-immigration/face-a-l-etat-entree-libre-sejour-contrôle-1830-1914>



Source : *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Hatier, Paris, 2013, p. 378 et 336.

À la fin de la Première Guerre mondiale, s'organise une « immigration nécessaire ». C'est le début d'une immigration de type économique, organisée par l'État à partir des pays coloniaux et de pays alliés⁸.

La France poursuit toutefois son rôle de « terre d'accueil » de réfugiés civils ou politiques : Arméniens fuyant le génocide, opposants italiens fuyant le fascisme...

La question migratoire est au premier plan des préoccupations économiques après la Seconde Guerre mondiale avec la reconstruction puis le boom économique et industriel (les Trente Glorieuses, de 1945

⁸ Mesures : contrat de travail, salaire égal, carte d'identité de travailleur étranger, création de la Société Générale d'Immigration (SCI en 1924) pour rationaliser le recrutement. <http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaître-deux-siècles-d-histoire-de-l-immigration/face-a-l-etat-1-etat-recruteur-1914-1931>

au choc pétrolier de 1973). Tandis que la main-d'œuvre d'origine algérienne (l'Algérie est alors un département français et sont citoyens, à partir de 1947, les « Français musulmans d'Algérie) entre librement sur le territoire français, se met en place une politique de gestion migratoire à travers des « permis de séjour » (1 an, 3 ans, 10 ans), gérée par l'Office national de l'immigration (ONI). Le contrôle de l'entrée de travailleurs étrangers par l'ONI faiblira à partir de 1955⁹ (loi du marché, immigration illégale soumise à régularisation). Entre 1961 et 1965, la France signe des accords de main-d'œuvre avec l'Espagne, le Portugal¹⁰, la Yougoslavie et la Turquie.

Fin février 1972, la loi Marcelin-Fontanet interdit les régularisations. De fait, prend fin aussi l'appel à la main-d'œuvre étrangère, au profit d'une mobilité intra-européenne. Se met en place une politique des retours.

La politique migratoire actuelle de la France – qui ne peut être dépariée d'une politique migratoire européenne¹¹ – est de plus en plus restrictive et codifiée, surtout en ce qui concerne l'accès régulier au séjour de travailleurs. Elle est fondée :

1. Sur une politique de visas (et de justificatif d'hébergement, d'assurance – et de contrat de travail) et une immigration de travail selon les besoins de l'économie française [immigration choisie].
2. Sur une politique d'asile
3. Sur l'immigration socio-familiale (regroupement familial – immigration permanente – régularisation des « sans-papiers » sous conditions strictes d'entrée régulière [politique de visas] et de communauté de vie¹² : loi Chevènement de 1998 et loi Sarkozy de 2006¹³).

Se développe la politique du retour (volontaire – avec ou sans aide au retour – ou coercitive).

⁹ <http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaître-deux-siècles-d-histoire-de-l-immigration/face-a-l-etat/contrôler-ou-laisser-passer-1945-1974>

¹⁰ Sur l'immigration italienne, espagnole et portugaise : Natacha Lillo, *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Éditions Publibook, Paris, 2008, 157 p., ISBN : 978-2-748-34747-0 (<http://remi.revues.org/5500?lang=en>)

¹¹ <http://www.franceculture.fr/emission-les-enjeux-internationaux-union-europeenne-conseil-europeen-a-bruxelles-les-politiques-migr>

¹² F. Cornuau, X. Dunezat, *L'immigration en France : concepts, contours et politiques*, dans *Espaces Populations Sociétés*, 2008, 2 (<http://eps.revues.org/3330#tocto4n2>)

¹³ Sur l'immigration choisie et la loi de 2006 : <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/legislation-reglementation-statut-etrangers-entree-sejour-travail-eloignement/>

Document 2

Viveret répond à Todd¹⁴ : "L'insulte est contreproductive"

Pour le philosophe Patrick Viveret, si Emmanuel Todd soulève des questions légitimes, il pratique des amalgames dangereux.

Le philosophe [Patrick Viveret](#) a activement participé aux manifestations de solidarité qui ont suivi les attentats contre «[Charlie Hebdo](#)» et l'Hyper Cacher. Avec son collègue [Abdenmour Bidar](#) il a fondé le «[Mouvement du 11](#)», pour promouvoir la Fraternité, qui devient selon lui un enjeu fondamental si l'on veut éviter un choc des civilisations. Viveret, qui vient de publier un livre sur ce thème, «Fraternité, j'écris ton nom» (Ed. LLL), prône un dialogue des civilisations «ouvert et exigeant». Autant dire que [la charge d'Emmanuel Todd contre «l'esprit du 11 janvier](#)», qualifié par ce dernier d'«imposture», ne l'a pas enchanté.

Selon Emmanuel Todd, le mouvement du 11 janvier, sous couvert de défense de la liberté d'expression, a été exclu pour les musulmans, et serait même «inconsciemment» xénophobe. Vous semble-t-il complètement à côté de la plaque ou a-t-il touché un point sensible ?

Je ne suis pas, vis-à-vis de Todd, dans une posture de réfutation totale : il soulève des «points de vigilance» légitimes. Mais la façon dont lui-même les met en avant, en procédant par des amalgames et des insultes, me paraît dangereuse. Si son but est effectivement de contester les comportements excluants, traiter ces mouvements de solidarité d'«imposture» est contreproductif.

Quels sont les «points de vigilance» qui vous semblent pertinents?

Trois points soulevés, notamment, me paraissent fondés, mais sur chacun d'entre eux, l'attitude de Todd me paraît incohérente.

Il pointe le problème de la perte de sens, dans nos sociétés, en particulier du côté des classes moyennes ; il pose le problème de l'instrumentation de la laïcité par un certain nombre de courants islamophobes ; il évoque le fait que des musulmans ne sont pas un bloc homogène... Il a raison de soulever ces trois points, et il d'ailleurs n'est pas le seul à le faire. En revanche, la façon dont il prétend utiliser une approche scientifique pour disqualifier le 11 janvier me paraît totalement en contradiction avec ces points de vigilance.

Prenez la question de la perte de sens : c'est une réalité. Elle est liée à ce que Joseph Stiglitz a appelé le «*fondamentalisme marchand*». Et pour retrouver du sens, il faut renouer avec les valeurs fondamentales de la République, comme la tension dynamique entre Liberté, Égalité et Fraternité. Quand on a la chance d'avoir des millions de personnes qui se lèvent pour faire revivre ce type de valeurs, il faut s'en réjouir plutôt que leur envoyer des missiles. Ce sont elles qui aideront à retrouver du sens.

Second point, l'instrumentation de la laïcité par des mouvements islamophobes. Elle est réelle, mais elle n'existait pas au sein de la manifestation du 11 janvier. Il y avait d'ailleurs nombre de manifestants musulmans dans le cortège, davantage que dans les manifestations de solidarité avec Gaza... Et les manifestations devant l'Hyper Cacher comptaient elles aussi des musulmans.

Troisièmement, quand il dit : «Il faut arrêter de traiter les musulmans comme un bloc», tout à fait d'accord ! Mais lui, de son côté, ne cesse de traiter les catholiques comme un bloc... (...)

Todd analyse la surreprésentation, dans les manifestations, de gens plutôt aisés, peu métissés, issus de régions ayant voté oui à Maastricht... Comment interprétez-vous ces résultats?

¹⁴ Emmanuel Todd, *Qui est Charlie ? Sociologie d'une crise religieuse*, Seuil, Paris, 2015. Emmanuel Todd est historien et sociologue.

Moi, j'ai manifesté avec des gens de Nanterre : beaucoup avaient voté non au référendum sur le traité européen en 2005 et il y avait parmi eux des musulmans ! Il est absurde de considérer les 4 millions de personnes qui ont défilé comme un bloc homogène. Todd instrumentalise une approche démographique et sociologique pour étayer sa démonstration.

Beaucoup de personnes, en janvier, se sont sentis exclues par le slogan «Je suis Charlie», par les minutes de silence imposées, ou par ces manifestations... Ils ont ressenti une «injonction massive» adressée par un camp contre un autre. Vous-même, vous avez souligné [dans un article récent](#) la confrontation entre deux «sacrés», le sacré de la liberté d'expression et le sacré du respect de la religion...

C'est un autre «point de vigilance» légitime. Mais on ne répond pas au risque d'injonction par l'insulte. Il faut, pour surmonter le risque que vous évoquez, que chacun reconnaisse ce qui est sacré chez l'autre. C'est ce qu'on a appelé, avec Abdennour Bidar, le «sacré partageable» et c'est possible dans un esprit de fraternité. On peut ainsi avoir le respect du sacré, tout en reconnaissant le droit au blasphème : l'un se place sur le terrain de l'éthique, l'autre de la légalité.

Dans les manifestations du 11 janvier, c'est un formidable esprit d'ouverture et de tolérance qui dominait, pas une logique de peur et de repli. On a besoin de cet esprit pour surmonter les affrontements entre blocs identitaires et franchement, si on disqualifie comme le fait Todd ce mouvement fraternel, que reste-t-il ? Il reste le «*fondamentalisme marchand*», porté par des gens qui nous appelle à des choses dénuées de tout sens – j'entendais ainsi ce matin à la radio [Alain Minc](#) vanter «*l'adaptation compétitive*» - ou alors le «*fondamentalisme identitaire*» sous ses différentes formes, nationalistes (le FN...) ou religieuses...

Si seuls ces fondamentalismes s'expriment, le pays est au bord de la guerre civile. Pour en sortir, on a la chance d'avoir un groupe d'acteurs prônant la tolérance et la fraternité, et qui s'exprime. Le culpabiliser, le renvoyer au silence, n'est pas un service à rendre à notre société.

Propos recueillis par Pascal Riché, BibliObs 10 mai 2015

compréhension

1. Connaissez-vous la raison des manifestations du 11 janvier ?
2. D'après ce texte, quelle est l'analyse d'Emmanuel Todd de cette manifestation ?
3. Pour Patrick Viveret sur quels points faut-il être vigilant ?
4. Quelle notion véhicule la manifestation du 11 janvier ?

Voir aussi : http://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-tout-le-monde-s-echarpe-autour-du-livre-d-emmanuel-todd_1678586.html¹⁵ ; http://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2015/05/07/emmanuel-todd-contre-les-illusions-de-la-france-du-11-janvier_4629131_3224.html

Documents complémentaires

1. Racisme et antisémitisme, des chiffres inquiétants par Dominique Vidal, *Le Monde Diplomatique*, 17 avril 2015 (<http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2015-04-17-Racisme-antisemitisme>)
2. L'esclavage pour mémoire par Raphaëlle Rérolle, *Le Monde, Culture et idées*, 7 mai 2015 (http://abonnes.lemonde.fr/architecture/article/2015/05/07/l-esclavage-pour-memoire_4629416_1809550.html)
3. Sur un état des migrations : <http://www.ined.fr/fr/ressources-methodes/dossiers-thematiques/migrations-france-europe-monde/>

¹⁵ La satire doit tenir compte des relations de pouvoir, taper "en haut" plutôt "qu'en bas", et se tenir aux côtés des plus faibles. Une conception "à l'américaine" souvent mal reçue en France et parfois perçue comme de la "bien-pensance". C'est le point de vue de l'écrivain Alain Mabanckou, qui a remis le prix de la liberté d'expression à Charlie Hebdo au PEN Club, à New York. "Pour certains écrivains américains, les "minorités" devraient être protégées de toute "attaque", de toute critique ou de toute caricature - c'est le culte de la bonne conscience, cette hypocrisie américaine qui ne dit pas son nom", déclare-t-il aux Inrockuptibles. "On ne peut donc pas critiquer les Noirs, les Jaunes, les hétéros, les homosexuels, sans pour autant être taxé de tous les démons".

Read more at http://www.lexpress.fr/culture/livre/pourquoi-tout-le-monde-s-echarpe-autour-du-livre-d-emmanuel-todd_1678586.html#51dvd7AtBDRglf0l.99